

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 FEVRIER 2018 (18H30)**

**Président** : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

**Présents** : Monsieur BURTEAU Gilles – Madame BERTRAND Catherine – Monsieur MALDEREZ Alain – Mesdames COURTOIS Nadine – MENDEZ Emmanuelle – MILAN Marie-Laure – Monsieur MEUNIER Julien – Madame BAILLY Monique – Messieurs BARITEL Cédric – MOREAU Didier

**Excusés** : Mesdames DESBAS Cathy – THOMAS Céline – Monsieur THEVENOUD Guy

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16 janvier 2018.

**COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2017 :**

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur Burtreau Gilles, Adjoint, et en l'absence du Maire, les comptes administratifs qui se résument ainsi :

**A) BUDGET GÉNÉRAL :**

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées ..... 520 197,54 €  
- Recettes réalisées ..... 620 074,02 €  
- Excédent antérieur reporté ..... 218 410,20 €  
Total des recettes ..... 838 484,22 €  
Excédent de clôture ..... 318 286,68 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées ..... 280 113,36 €  
- Déficit antérieur reporté ..... 57 188,72 €  
Total des dépenses ..... 337 302,08 €  
- Recettes réalisées ..... 252 452,21 €  
Déficit de clôture ..... 84 849,87 €

Dépenses restant à réaliser ..... 100 000,00 €

Recettes restant à réaliser ..... 25 387,00 €

Déficit de clôture final ..... 159 462,87 €

Excédent global pour les deux sections : 158 823,81 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2018, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 318 286,68 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 159 462,87 € (incluant les restes à réaliser de 2017) ; d'autre part, le solde de 158 823,81 € en excédent de fonctionnement reporté.

**B) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- Section d'exploitation :

- Dépenses réalisées ..... 46 226,87 €  
- Recettes réalisées ..... 53 992,91 €  
- Excédent antérieur reporté ..... 13 643,67 €  
Total des recettes ..... 67 636,58 €  
Excédent de clôture ..... 21 409,71 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées ..... 21 873,02 €  
- Déficit antérieur reporté ..... 103 181,42 €  
Total des dépenses ..... 125 054,44 €  
- Recettes réalisées ..... 227 014,01 €

Excédent de clôture ..... 101 959,57 €

Dépenses restant à réaliser ..... 5 000,00 €

Recettes restant à réaliser ..... 0,00 €

Excédent de clôture final ..... 96 959,57 €

Excédent global pour les deux sections.... 118 369,28 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2018, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 21 409,71 € en excédent de fonctionnement reporté.

C) BUDGET COMMERCE :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées..... 3 623,34 €  
- Recettes réalisées ..... 13 376,00 €  
Excédent de clôture ..... 9 752,66 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées..... 32 337,97 €  
- Déficit antérieur reporté..... 9 317,52 €  
- Total des dépenses..... 41 655,49 €  
- Recettes réalisées ..... 34 304,21 €  
Déficit de clôture ..... 7 351,28 €

Dépenses restant à réaliser ..... 358 649,00 €

Recettes restant à réaliser ..... 366 000,00 €

Déficit de clôture final ..... 0,28 €

Excédent global pour les deux sections..... 9 752,38 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2018, d'affecter l'excédent de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté.

C) BUDGET LOTISSEMENT LES TILLES :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées..... 99 622,46 €  
- Recettes réalisées ..... 106 427,64 €  
- Excédent antérieur reporté..... 8 370,35 €  
Total des recettes..... 114 797,99 €  
Excédent de clôture ..... 15 175,53 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées..... 83 200,97 €  
- Déficit antérieur reporté..... 99 622,46 €  
- Total des dépenses..... 182 823,43 €  
- Recettes réalisées ..... 99 622,46 €  
Déficit de clôture ..... 83 200,97 €

Déficit global pour les deux sections ..... 68 025,44 €

Le Conseil Municipal constate le déficit d'investissement de 83 200,97 € de l'exercice 2017.  
L'excédent de clôture de fonctionnement de 15 175,53 € sera reporté au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 dont les montants sont identiques aux comptes administratifs.

- **BUDGET 2018 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** :

Le Conseil Municipal décide des subventions à attribuer aux associations locales et extérieures qui seront inscrites au budget primitif 2018.

- **FISCALITE** : L'état « 1259 » de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale (Taxes foncières et d'habitation) n'a pas encore été transmis par les services fiscaux, néanmoins il est proposé que les taux impôts locaux ne soient pas augmentés.

- **CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE DISPOSITIF DES CEE-TEPCV (CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte)** :

Le Maire présente la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergies dans le cadre du programme d'économies d'énergie dans les TEPCV, proposée par la Communauté de Communes en qualité de « regroupeur ».

Le Conseil Municipal accepte les conditions définies dans la convention, s'engage à mettre en vente par l'intermédiaire de ce groupement, ses CEE-TEPCV au titre de droits acquis et enregistrés au titre du programme PRO-INNO-08, pendant toute la durée du programme et jusqu'à la valorisation des CEE obtenus, et autorise le Maire à signer cette convention.

Les travaux d'isolation du toit de la mairie et d'installation d'une chaudière pour la salle scolaire sont éligibles à ce programme ; le passage en led d'une partie de l'éclairage public, actuellement à l'étude avec le SYDESL pour une trentaine de lampes, serait également éligible (pour la part du reste à charge de la commune).

### **- COMMERCE MULTISERVICES :**

Le Maire et l'Adjointe, Catherine BERTRAND, rendent compte de l'avancement des travaux qui se déroulent selon le calendrier prévu.

Un avenant au marché de travaux conclu avec l'entreprise SIVIGNON pour le lot 1 a été signé par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal. Cet avenant, d'un montant en plus-value totale de 641,50 € HT, concerne des travaux en plus-value et en moins-value pour les canalisations et regards d'eaux pluviales qui n'étaient pas apparents sous la place (DECISION N° 2018-2 du 16 février 2018).

Un constat d'huissier a été réalisé le 18 janvier 2018 pour l'état du mur séparant les 2 propriétés avant le démarrage des travaux de construction. M. De Brabois ne s'est pas positionné sur l'appartenance du mur. Une mise en demeure lui a été adressée pour l'élagage de ses arbres et l'enlèvement du grillage pour permettre la construction ; ces travaux seront réalisés par la commune aux frais de M. Brabois en cas de non réponse de ce dernier.

Il convient de combler le vide entre le mur existant et le mur de la construction nouvelle : un avenant au marché avec l'entreprise THIMON pour le lot 2 sera nécessaire.

L'emplacement pour le stockage des bouteilles de gaz du commerce doit être redéfini.

La commission communale élargie au Conseil Municipal a reçu Mme RIZET, professionnel retenu, le 30 janvier 2018.

Le contrat pour l'emprunt au Crédit Agricole a été signé le 03 février 2018 ; le versement des fonds sera demandé en mai 2018.

Le Conseil Régional a notifié le montant de la subvention accordée de 135 990 €, soit 30 % de 453 303 € HT. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention régissant cette subvention d'investissement et la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le Conseil Régional et la commune.

### **- ECLAIRAGE PUBLIC TERRAIN TENNIS :**

Le Conseil Municipal accepte la contribution communale, d'un montant de 1 348,53 € correspondant au montant HT, demandée par le SYDESL pour les travaux de modification de l'éclairage public du terrain de tennis et de foot (dispositif de commande et mise en sécurité).

### **- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :**

- Le réaménagement de la place de la Clochette, notamment pour le stationnement (hors parking devant la supérette), suite à la construction du commerce, dans le cadre des travaux de voirie prévus en 2018, sera étudié par la Commission Voirie.

- Les entreprises intervenant sur le chantier de construction du commerce ont été consultées par l'architecte pour les travaux de réaménagement, dans l'abribus existant, des WC publics de la place de la Clochette ; les offres doivent lui parvenir pour le 28 février.

- Réfection en cours du second mur en pierres sèches, entre le lavoir de la place Gandin et le Pont Ste Catherine, par l'Agence du Patrimoine, comme prévu au programme de la convention signée en 2017 au titre d'un chantier d'insertion.

### **- PERSONNEL : CNAS : PARTAGE COTISATION :**

Romuald FEBURIE, agent intercommunal, bénéficie des prestations du CNAS dans le cadre de l'adhésion de la commune de SAILLY pour laquelle il effectue le nombre d'heures hebdomadaire le plus important. Le Conseil Municipal donne son accord pour le partage de la cotisation au prorata du temps de travail, soit environ 80 € par an pour 13,5/35è, à compter de sa nomination à Salornay le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### **- QUESTIONS DIVERSES :**

- L'adjoint, Alain Malderez, rend compte de la réunion de la commission communale « communication » du 06 février 2018 où des projets d'animation culturelle ont été présentés par 3 associations locales : « Le Pont du Change » présidée par M. NUEL (textes et dessins) ; « Vrac de Culture » présidée par Mme DENUZIERE (concerts de musique classique) ; M. ALLEMAND pour une exposition et conférence dans le cadre du centenaire de la fin de la guerre 1914-1918, prévues le 24/11/2018 à la salle polyvalente ;

Le Maire informe le Conseil Municipal de :

- la distribution récente du bulletin municipal 2017 ;

- l'atelier réparation ZGZD par le SIRTOM le 27 janvier 2018 à la salle polyvalente ;

- l'ouverture de la déchetterie de Salornay, tous les jours pendant la période des travaux de la déchetterie de Cluny (environ 4 mois).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 mars 2018 (Vote du budget primitif 2018).